

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-05 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE page 1/2

Séance du 1^{er} mars 2024.

Le 01 mars 2024 à 10 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc-HILLAIRE Richard-HLADYNINK Joël -BAZIZ Nordine-LHOMME Laurent-CARDELIN Isabelle-HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

VIDAL Chantal donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

NARDY Marie-France donne pouvoir à JEKAL Marc

Absents : LIBERATORE Jean-Pascal-SAVIT Grégory-PONCET Éric-DELATTRE Sabrina-PUCHE Viviane.

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la convocation du conseil municipal du 26 février 2024 où les délibérations à l'ordre du jour n'ont pas été votées du fait d'un manque de quorum, le Conseil Municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum lors de la présente séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée auprès services de l'Etat dans le cadre des Fonds Verts et de la Région dans le cadre du Fond d'Intervention Régional pour cofinancer des travaux relatifs à la rénovation énergétique d'un bâtiment public.

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation énergétique de l'ancienne salle des archives située dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville s'inscrit dans cette continuité de rénovation des bâtiments publics par la mise en œuvre de travaux d'isolation.

Cette salle servait à entreposer les archives municipales qui ont été en totalité triées et déplacées dans les locaux de la mairie.

Ce lieu n'a jamais été rénové depuis l'arrêt du cabinet médical des mineurs à la fin des années soixante-dix.

Il est donc urgent d'entreprendre les travaux de rénovation énergétique.

De plus l'ensemble des équipements électriques seront raccordés sur l'installation des panneaux photovoltaïques du bâtiment de la mairie, cet investissement s'inscrit dans la continuité des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

Dans un contexte actuel de sobriété énergétique, cette opération répond aux objectifs fixés par l'Etat et les Directives Européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables tout en diminuant les consommations énergétiques et améliorer le confort des usagers et des agents dans les bâtiments communaux.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, les sociétés DA SILVA et FILS et Z'ENERGIES ont été retenues.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

DATE DE LA CONVOCAION

27 FEVRIER 2024

DATE D'AFFICHAGE

27 FEVRIER 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande de subvention
auprès de l'Etat dans le cadre
des Fonds Verts et de la Région
dans le cadre du Fond Régional
d'Intervention :**
**Rénovation énergétique du
Bâtiment de l'Hôtel de Ville
Salle des Associations**

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 030-213002686-20240301-DELIB202405-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-05 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE page 2/2

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

DATE DE LA CONVOCAION

27 FEVRIER 2024

DATE D’AFFICHAGE

27 FEVRIER 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention
auprès de l’Etat dans le cadre
des Fonds Verts et de la Région
dans le cadre du Fond Régional
d’Intervention :
Rénovation énergétique du
Bâtiment de l’Hôtel de Ville
Salle des Associations

Le montant de l’opération s’élève à 70 046 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

<u>Organismes</u>	<u>Montant en Euros</u>	<u>%</u>
ETAT (Fonds Verts)	35 023 euros	50 %
REGION (Fond Régional d’Intervention)	17 511 euros	25 %
Commune (Autofinancement)	17 512 euros	25 %
TOTAL	70 046 euros	100 %

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal à l’unanimité autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l’Etat et de la Région et, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
HILLAIRE Richard



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 030-213002686-20240301-DELIB202405-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.